

C.	Environnement politique	23-28
D.	Moyens de mise en œuvre	29
E.	Étapes suivantes	30
III.	ÉGYPTE.....	31-65
A.	Introduction	31-32
B.	Méthode.....	33
C.	Politiques et création d'un environnement favorable.....	34-56
	<i>Renforcement de la prise en charge générale des ODD relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition</i>	34-36
	<i>Des mécanismes institutionnels inclusifs</i>	37-42
	<i>Incorporation des ODD aux cadres nationaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition</i>	43-48
	<i>Intégration des trois aspects du développement durable à la politique nationale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition</i>	49
	<i>Objectifs et cibles</i>	50-51
	<i>Faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte</i>	52-56
D.	Moyens d'exécution	57-62
	<i>Difficultés:</i>	60-62
E.	Étapes suivantes.....	63-65
IV.	FINLANDE.....	66-77
A.	Introduction	66-67
B.	Méthodologie.....	68-69
C.	Politiques et création d'un environnement favorable.....	70
	<i>Intégration des trois aspects du développement durable à la politique nationale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition</i>	71
D.	Pas de laissés pour compte	72
E.	Moyens de mise en œuvre	73
F.	Étapes suivantes	74-76
V.	FRANCE	77-94
A.	Les principaux enjeux pour la réalisation de l'ODD 2 en France.....	80-88
	<i>Rendre accessible à tous une alimentation de qualité, en quantité suffisante, liée à son territoire, sans gaspillage</i>	80
	<i>Réorienter la production agricole dans une perspective de triple performance économique, environnementale et sociale</i>	81-82
	<i>Pour répondre à ces enjeux, la France a lancé le projet agroécologique</i>	83-85

	<i>Contribuer à la lutte contre le changement climatique et préserver les ressources naturelles, notamment les sols.....</i>	86-88
B.	Priorités des actions de coopération de la France à l'international	89-94
VI.	MEXIQUE	95-103
VII.	NORVÈGE.....	104-118
A.	Le Programme de développement durable à l'horizon 2030: une feuille de route pour l'action nationale et le partenariat mondial	104-106
B.	Défis à relever à l'échelle nationale	107-108
C.	Adhésion et participation à l'échelle du pays	109-112
D.	Un engagement en faveur de la solidarité internationale visant à éradiquer la pauvreté et protéger les limites planétaires.....	113-117
E.	Intégrer l'ODD 16 – lutter pour la paix et contre la pauvreté.....	118
VIII.	SUISSE.....	119-138
A.	Introduction	119-120
B.	Méthode.....	121
C.	Politiques et création d'un environnement favorable	122-134
	<i>Intégration des ODD dans le cadre national.....</i>	<i>123-130</i>
	<i>Coopération internationale</i>	<i>131-134</i>
D.	Moyens de mise en oeuvre	135-137
E.	Étapes suivantes	138-139

AVANT-PROPOS

Les 193 pays qui se sont engagés, en adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à éliminer la pauvreté et la faim sous toutes leurs formes, doivent aujourd'hui relever le défi de traduire cet accord inédit en action. La réalisation des objectifs de développement durable (ODD) au niveau national et, en particulier, des cibles concernant la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable inscrites à l'ODD 2 et à d'autres objectifs connexes, dépendra de la mesure dans laquelle les pays parviendront à (re)formuler et à mettre en œuvre des politiques nationales adaptées au contexte, qui tiennent compte des trois dimensions du développement durable - économique, sociale et environnementale - ainsi que les objectifs et cibles indissociables du Programme 2030 intégré. Elle dépendra également de la mesure dans laquelle on parviendra à encourager les initiatives collectives, des parties prenantes nationales multiples aux organisations régionales ou mondiales, et de la prise en main collective des résultats.

En juillet 2016, 22 pays se sont portés volontaires pour participer à la première série de rapports nationaux sur les progrès accomplis vers la réalisation des ODD, dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF) à New York. Sept de ces pays (Chine, Égypte, Finlande, France, Mexique, Norvège et Suisse), ainsi qu'un nouveau pays volontaire (Équateur), ont répondu à l'appel du CSA, qui les avait invités à faire part de leur expérience à d'autres membres et parties prenantes du Comité, s'agissant de leurs efforts d'intégration de leurs stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition dans l'ensemble des politiques nationales, et à promouvoir une participation et une sensibilisation plus large au Programme 2030 parmi toutes les parties prenantes, conformément à l'esprit de cette initiative.

Les contributions reçues de la part de ces pays sont colligées ci-après et étayent le débat qui se tiendra en marge de la quarante-troisième session du CSA, lors de la manifestation spéciale « Mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030: Traduire les engagements en action, à partir des premiers examens nationaux volontaires ». Ce premier dialogue, au sein du CSA, sur les enseignements à tirer de l'expérience des pays, concernant le Programme 2030, témoigne de l'engagement des Membres et autres parties prenantes du CSA à placer la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des ODD au centre des activités du Comité jusqu'à 2030.

I. CHINE

A. La Chine a toujours attaché une grande importance au développement agricole durable

1. La Chine compte parmi les pays en développement les plus peuplés, et nourrir sa population de plus de 1,3 milliard d'habitants a toujours constitué une des préoccupations majeures du pays. Le Gouvernement chinois a toujours accordé la plus haute importance au développement agricole durable, et il a adopté une série de politiques destinées à renforcer l'agriculture, à profiter aux agriculteurs et à enrichir les zones rurales, ainsi qu'à promouvoir le développement durable de la production agricole. Depuis 2004, la Chine a vu sa production alimentaire augmenter constamment et considérablement – plus de 600 millions de tonnes pendant trois années consécutives. Bien qu'elle utilise moins de 10 pour cent de la superficie cultivée mondiale, elle produit un quart des denrées alimentaires de la planète et nourrit un cinquième de la population mondiale; elle assure non seulement l'approvisionnement alimentaire de ses 1,3 milliard d'habitants, mais jette également des bases solides pour la réalisation des objectifs de développement durable du Programme 2030.

B. Principales méthodes et données d'expérience

2. On trouvera ci-après quelques exemples des principales méthodes utilisées en Chine pour développer la production alimentaire.

3. Orientations politiques. Dès qu'elle est devenue membre de l'OMC, la Chine a mis en place, conformément aux règles de cette organisation, un cadre d'appui à l'agriculture combinant subventions à la production et politiques sur les prix, qui a fortement contribué à stabiliser les marchés et à encourager les cultivateurs à produire davantage.

4. Développement des infrastructures. La Chine attache beaucoup d'importance au développement de son infrastructure agricole et s'emploie en permanence à augmenter les investissements financiers et à améliorer les conditions de la production agricole; elle a ainsi mis sur pied plusieurs vastes projets de conservation de l'eau et de développement de terres agricoles de qualité, qui garantissent un certain rendement malgré les sécheresses et les inondations, et a vu la qualité des terres arables progresser. À l'heure actuelle, la superficie irriguée est de 65,73 millions

d'hectares, soit 54,7 pour cent de la surface cultivée totale; le coefficient d'utilisation efficace de l'eau d'irrigation est de 0,52.

5. Innovation scientifique et technique. La Chine attache de l'importance à l'innovation scientifique et technique dans le domaine de l'alimentation, elle investit toujours davantage dans les sciences et technologies agricoles et la sélection, et promeut les variétés de haute qualité, à fort rendement et à résistance élevée. Les modes de production écologiques, à fort rendement et hautement technologiques sont encouragés de manière intégrée et la production écologique, efficace et à fort rendement de céréales, de coton, d'huile et de sucre est développée à grande échelle, ce qui se traduit par une augmentation considérable et équilibrée de la production. Actuellement, le taux de contribution des progrès réalisés en sciences et techniques agricoles est supérieur à 56 pour cent, tandis que le taux de mécanisation de la production des principales cultures a augmenté de 63 pour cent.

6. Prévention et atténuation des catastrophes. La Chine s'étend sur un vaste territoire et se caractérise par une riche diversité de ressources naturelles et des modes de production variés. Avec le changement climatique, les catastrophes naturelles deviendront toujours plus fréquentes. La Chine tire avantage de ses atouts institutionnels, sachant qu'il est crucial, aujourd'hui, de renforcer la résilience de l'agriculture et les opérations de secours ; elle mobilise d'importantes ressources humaines, matérielles et financières pour assurer une prévention et des secours efficaces, et pour limiter autant que possible les dégâts causés par les catastrophes naturelles.

C. Politiques et création d'un environnement favorable

7. Au cours de son douzième plan quinquennal, la Chine a obtenu des résultats remarquables en matière de production alimentaire, ce qui a fortement soutenu une croissance constante et rapide de l'économie nationale, a permis de faire face à une série de risques et de difficultés et de préserver la stabilité globale de la réforme et du processus de développement, tout en contribuant considérablement à la sécurité alimentaire mondiale. Depuis le dix-huitième Congrès national du Parti communiste chinois, le Gouvernement central promeut une stratégie de sécurité alimentaire adaptée aux nouvelles conditions qui prévalent et fondée sur des approches de la demande intérieure qui privilégient la dimension nationale, en préservant la capacité de production, en modérant les importations et en s'appuyant sur la science et la technologie. Il met également l'accent sur la nécessité de ne pas perdre de vue le principe fondamental de la stratégie, à savoir garantir l'autosuffisance du pays en céréales et sa sécurité alimentaire absolue.

D. Mesures concrètes

8. Des initiatives ont été prises pour accroître la superficie de terres agricoles de haute qualité et améliorer la qualité des terres arables. Des zones de culture permanentes ont été définies et les structures d'appui correspondantes ont été construites, de sorte d'établir des terres agricoles pérennes de qualité qui soient pleinement fonctionnelles avant, pendant et après la production, et qui présentent un équilibre entre production, écologie et vie courante. L'accent est placé sur l'amélioration des sols, l'accroissement de leur fertilité, leur équilibre en éléments nutritifs et leur remise en état, des avis sont dispensés en matière de classification, la division en zones est promue et la qualité des terres agricoles est améliorée. Des projets pilotes sur la conservation et l'utilisation du chernosol sont menés dans le Nord-Est du pays, et des pratiques agronomiques complexes sont appliquées pour contrecarrer la dégradation du chernosol et rétablir et améliorer progressivement leur teneur en matière organique.

9. Des activités sont actuellement menées pour transformer et moderniser les méthodes de production animale. De vastes installations d'élevage sont mises en place et des fonds sont déployés pour financer les projets agricoles innovants et subventionner les races d'élevage améliorées, ce qui permet d'augmenter la capacité de production animale. Les efforts se poursuivent en vue de promouvoir des systèmes normalisés d'élevage, notamment d'aviculture, à grande échelle, et de renforcer la supervision et la gestion d'exploitations destinées à servir de modèles. Des activités sont conduites pour établir des contés modèles qui pratiquent un élevage selon des méthodes écologiques, et des concepts de développement écologique sont utilisés pour améliorer la qualité et l'efficacité de

l'élevage. C'est donc un modèle de développement de l'élevage moderne et respectueux de l'environnement qui est établi, au sein duquel la production est stimulée, la sécurité des produits assurée et les ressources préservées.

10. La contribution des sciences et technologies agricoles est constamment renforcée. La recherche fondamentale a réalisé des percées dans les domaines de la génétique, de la sélection et des mécanismes de tolérance aux stress. Les recherches sur les applications technologiques de l'irrigation économe en eau, des pesticides, des engrais et de l'agriculture circulaire ont connu des progrès majeurs, et de nouvelles variétés de semences à fort potentiel, en terme d'application, ont été mises au point et font l'objet de droits de propriété intellectuelle. Afin de développer plus avant des pratiques agricoles écologiques, à fort rendement et d'un bon rapport coût-efficacité, plusieurs modèles durables et respectueux de l'environnement ont été mis au point en fonction des régions; ils sont normalisés et adaptés aux différents systèmes de culture. La production alimentaire a ainsi connu des améliorations du point de vue de l'efficacité et de la qualité.

E. Étapes suivantes

11. Au cours de son treizième plan quinquennal et pendant les 15 prochaines années, la Chine s'emploiera activement à mettre en œuvre sa stratégie de production alimentaire fondée sur la gestion des terres agricoles et les applications de la technologie, et à renforcer son infrastructure agricole, à accélérer les progrès en sciences et technologies agricoles et à améliorer les politiques d'appui, et elle continuera à renforcer les capacités nationales de production de céréales, afin de garantir la sécurité alimentaire nationale. En parallèle, elle s'efforcera dans toute la mesure possible de garantir l'approvisionnement du marché en viande, œufs et produits laitiers, afin de répondre à la demande croissante. L'accent sera mis en particulier sur les aspects suivants:

12. Des efforts concertés seront déployés pour mettre en œuvre la stratégie de gestion des terres agricoles. Il s'agira notamment d'établir des terres agricoles de qualité, qui aient la capacité d'assurer une production stable même en cas de sécheresse ou d'inondation. La Chine s'emploie à intégrer les investissements, optimiser la répartition, élever les standards, renforcer les capacités, promouvoir l'innovation, et accorder la priorité à l'investissement dans les régions présentant un potentiel de production alimentaire. Elle définit des zones de culture permanentes et construit les structures d'appui correspondantes, de sorte d'établir des terres agricoles pérennes de qualité qui soient pleinement fonctionnelles avant, pendant et après la production, et qui présentent un équilibre entre production, écologie et vie courante. Ces initiatives renforcent la capacité de production alimentaire du pays. Un système pilote de rotation est mis en œuvre pour la mise en jachère de terres, et l'accent est placé sur la rotation entre céréales et haricots, céréales et cultures à fourrage, et céréales et autres cultures, dans la région dite du « Liandaowan » (courbe de la faucille). Les systèmes de jachère saisonnière et annuelle font l'objet de projets pilotes dans certaines régions qui présentent des entonnoirs d'eau souterraine, qui ont été contaminées aux métaux lourds ou qui ont connu une grave détérioration écologique. La Chine s'est donné pour but, d'ici à 2020, d'établir 53,33 millions d'hectares de terres agricoles de qualité résistantes à la sécheresse et aux inondations, d'améliorer la capacité de production de ses terres agricoles de 0,5 pour cent, à l'échelle nationale, d'accroître la teneur en matière organique des sols de 0,5 points de pourcentage, et d'assurer un contrôle efficace de l'acidification des sols, de leur salinisation et de leur contamination aux métaux lourds.

13. Une stratégie de production végétale basée sur les applications technologiques sera activement mise en œuvre. Cela passera par le renforcement de la recherche agronomique fondamentale et la poursuite des innovations dans les domaines des semences, de la conservation de l'eau, et d'un recours moindre aux engrais et aux pesticides. Des initiatives seront lancées en vue de renforcer la mécanisation agricole, d'optimiser la configuration des machines et équipements agricoles, d'introduire un modèle complet de production mécanisée, d'encourager les organisations qui œuvrent à la diversification des machines agricoles et à l'adaptation des services à la société, d'accroître la proportion de systèmes de production alimentaire entièrement mécanisés et, d'ici à 2020, de porter la mécanisation globale de la production végétale à plus de 68 pour cent. La recherche sur les

caractéristiques sous-jacentes des grandes catastrophes agricoles et naturelles sera renforcée; des efforts seront déployés pour faire progresser les technologies de prévision; des recherches exhaustives seront menées sur les principales techniques de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs répercussions sur l'agriculture; enfin, des modèles technologiques de prévention et d'atténuation des catastrophes seront mis au point pour les différentes régions et des mesures seront prises pour renforcer les capacités de prévention et d'atténuation des catastrophes dans ces régions.

14. Amélioration du développement et de la qualité de la production animale. La stabilité de la production de porc sera préservée et l'autosuffisance du pays en viande de porc assurée. Des efforts seront consentis pour accélérer le développement de l'élevage d'herbivores, augmenter la production de bovins et d'ovins de qualité, et promouvoir les pratiques circulaires de culture et d'élevage. Des mesures seront prises en vue d'améliorer le développement du secteur laitier, de promouvoir la sélection améliorée de vaches laitières, de renforcer les fondements de la production laitière, de mettre au point des procédures efficaces de contrôle de la qualité, et d'améliorer la qualité générale des produits laitiers chinois.

II. ÉQUATEUR

A. Introduction

15. L'approche de l'Équateur en matière de souveraineté alimentaire (qui va un peu plus loin que la sécurité alimentaire) consiste à créer un environnement législatif et un cadre réglementaire qui visent à atteindre toutes les cibles de l'objectif 2 des objectifs de développement durable (ODD). La souveraineté alimentaire¹ consiste à défendre le droit des peuples à définir leurs propres politiques alimentaires, afin de garantir une alimentation suffisante et de qualité. La souveraineté alimentaire place les producteurs d'aliments et les consommateurs au centre de la chaîne production-consommation. Dans le cadre du travail du Ministère de la santé équatorien, qui est chargé des politiques alimentaires et nutritionnelles du pays, cette méthode de production et de consommation d'aliments revêt une grande importance.

16. La Constitution équatorienne (2008) établit un rapport direct entre la souveraineté alimentaire et le droit à l'alimentation, comme précisé à l'Article 13 de la Charte. En 2009, la loi organique relative à la souveraineté alimentaire (LORSA)² a été votée pour mener à bien ce mandat. Elle garantit la participation de l'État à la production alimentaire et à la chaîne de qualité, et vise à augmenter la production, tout en favorisant la micro, la petite et la moyenne production. Le système national de souveraineté alimentaire et nutritionnelle (SISAN) a été créé dans ce cadre. Il est constitué d'organes gouvernementaux et est dirigé par la Conférence plurinationale et interculturelle sur la souveraineté alimentaire (COPISA).

17. Le SISAN a notamment pour rôle: a) d'élaborer des textes de loi, de formuler et de mettre en œuvre des politiques publiques de souveraineté alimentaire, b) d'assurer la coordination entre la société civile et les différents niveaux de pouvoirs publics pour les questions de souveraineté alimentaire, c) de promouvoir l'application de la loi LORSA.

18. Le Plan national pour le bien vivre, soutenu par le Gouvernement, vise à réduire la malnutrition, qui a été intégrée à l'objectif 3 (améliorer la qualité de vie des populations), à l'objectif 3.3 (éliminer la dénutrition chronique des enfants de moins de 2 ans), à l'objectif 3.4 (inverser la tendance en matière d'obésité et d'excès pondéral chez les enfants âgés de 5 à 11 ans et la faire descendre à 26 pour cent) et à l'objectif 3.6 (porter à 64 pour cent l'allaitement exclusif au sein lors

¹ Dans le cadre du plan stratégique du système national de souveraineté alimentaire et nutritionnelle (SISAN), la souveraineté alimentaire se définit de la manière suivante: «le droit des populations et de l'État à déterminer leur propre système agricole et nutritionnel, afin de garantir à la population équatorienne des aliments sains et adaptés culturellement, produits localement, pour une vie saine et digne».

² Modifiée le 27 décembre 2010.

des six premiers mois du nourrisson). Cette approche de la souveraineté alimentaire correspond au contenu de la constitution, de la législation et de la réglementation en la matière, ce qui crée un environnement favorable à la mise en place d'un processus national durable, car toutes les parties prenantes travaillent aux mêmes buts et objectifs.

19. Ces dernières années, la nécessité de mettre en relation tous les sujets concernant l'alimentation avec leurs effets sur la santé nutritionnelle s'est faite encore plus grande, ce qui rend l'engagement du Ministère de la santé vis-à-vis du SISAN encore plus essentiel. Il n'est pas seulement question de la chaîne production-consommation, mais aussi des conséquences de la consommation. L'un des objectifs du Ministère de la santé, conformément au Plan national pour le bien vivre 2013-2017, est d'inverser la tendance en matière d'excès pondéral et d'obésité chez les enfants de 4 à 11 ans. Les chiffres montrent que, en Équateur, six personnes sur dix âgées de 19 à 60 ans sont en excès pondéral ou obèses et que 13,1 pour cent des ménages portent un double fardeau nutritionnel³. Dans cette situation, l'accent mis sur la souveraineté alimentaire, s'agissant d'assurer la production et la consommation d'aliments nutritifs et sains, va de pair avec des politiques publiques concernant la production, la vente et la consommation des produits à faible valeur nutritionnelle⁴. Par ailleurs, la défense et la promotion de l'allaitement – mode d'alimentation conforme aux principes de la souveraineté et qui génère les plus grands avantages pour les nouveau-nés – constitue un autre objectif du Plan, qui dans le contexte de la sécurité et de la souveraineté alimentaires, n'est pas vraiment pris en compte au niveau international.

B. Méthode

20. Afin d'avancer dans le domaine de la souveraineté alimentaire et de renforcer la participation de la société, la loi LORSA a institué une Conférence plurinationale et interculturelle sur la souveraineté alimentaire (COPISA), une organisation de pouvoir citoyen, chargée de coordonner les engagements de la communauté entre les organisations de la société civile et les pouvoirs législatif et exécutif. Elle a aussi institué le Système national de souveraineté alimentaire et nutritionnelle (SISAN), constitué de représentants du Ministère de la santé (MSP), du Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de l'aquaculture et des pêches, du Ministère de l'environnement, du Ministère de l'intégration économique et sociale, du Secrétariat national pour le développement et la planification, d'autorités autonomes et provinciales décentralisées, de conseils municipaux et communaux, de régimes spéciaux, et de membres de la COPISA⁵.

21. L'appui technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Gouvernement brésilien, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, a permis de piloter la mise en œuvre de la COPISA et du SISAN. La FAO a également contribué à la mise en place du concept de souveraineté alimentaire non seulement dans les programmes nationaux, mais également dans les programmes d'autres régions des Andes.

22. Le SISAN vise non seulement à avoir un impact national sur les débats concernant les politiques publiques, mais aussi à mener des expériences concrètes. Le fait qu'il soit dirigé par des

³ Il s'agit de personnes vivant dans le même foyer qui sont en excès pondéral et/ou obèses et souffrent de malnutrition. Ces situations peuvent parfois concerner la même personne.

⁴ Des exemples de ce type de politiques: la réglementation relative aux cantines scolaires (<http://www.controlsanitario.gob.ec/wp-content/uploads/downloads/2014/10/A-514-REGLAMENTO-BARES-ESCOLARES.pdf>), la réglementation sur l'étiquetage des aliments transformés (<http://copal.org.ar/wp-content/uploads/2015/07/ago-25-2014-sup.-2-ecuador.pdf>), et les taxes sur les boissons sucrées (<http://www.asambleanacional.gob.ec/sites/default/files/private/asambleanacional/filesasambleanacionalnameuid-29/Leyes%202013-2017/214%20ley-equilibrio-finanzas-31-03-2016/RO-Ley-Equilibrio-Finanzas-Publicas.pdf>).

⁵ Constituée de neuf représentants de la société civile, sélectionnés et désignés par le Conseil de l'engagement social et communautaire (CPCCS), par le biais d'un concours public sur la base du mérite. Les personnes sélectionnées doivent être impliquées dans des activités qui concernent la souveraineté alimentaire, la santé et la nutrition. Pour plus d'informations, consulter: <http://www.soberaniaalimentaria.gob.ec/>.

représentants de la société civile donne un pouvoir à la population et une voix aux petits producteurs, aux consommateurs et à tous ceux qui sont impliqués dans la chaîne alimentaire.

C. Environnement politique

23. L'approche de la souveraineté alimentaire telle que définie dans la constitution et dans la loi LORSA favorise la création d'un contexte propice à des instruments réglementaires dérivés qui prennent en compte les éléments suivants:

- i) accès aux facteurs de production de biens alimentaires, principalement l'eau et la terre;
- ii) protection de l'agrobiodiversité, qui inclut la protection, la conservation, l'échange et l'utilisation des semences;
- iii) recherche, assistance technique et partage de connaissances dans le domaine de la souveraineté alimentaire et des systèmes alimentaires, en vue d'orienter les décisions;
- iv) production agrolimentaire et distribution;
- v) promotion de la micro, de la petite et de la moyenne production, notamment de la production agroécologique et de la production organique, ainsi que de la production agro-industrielle rurale et associative;
- vi) accès aux capitaux et aux mesures d'incitation, notamment aux assurances et aux subventions pour les producteurs petits et moyens;
- vii) aide à la commercialisation et approvisionnement agroalimentaire du pays;
- viii) sécurité sanitaire des aliments, notamment réglementation des biotechnologies et de leurs produits;
- ix) consommation et nutrition, notamment incitation à consommer des aliments à forte valeur nutritionnelle, approvisionnement alimentaire dans les situations d'urgence et promotion de la consommation nationale;
- x) participation de la société, à travers la création du SISAN et de la COPISA, et rôle et responsabilités qui en découlent.

24. Chaque membre du SISAN s'est engagé à accomplir les termes de la loi LORSA. Chaque institution et autorité locale (communes, cantons et provinces) doit rédiger un plan de mise en œuvre à court terme et à long terme qui vise, en premier lieu, à réaliser des objectifs nationaux, notamment le Plan national pour le bien vivre. Ceux-ci entrent généralement dans le cadre d'accords internationaux, notamment la Déclaration relative à la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition 2016-2025 et le Cadre d'action de Rome (2014), qui visent à réaliser les ODD.

25. Les approches sociale, environnementale et économique du développement durable font par principe partie de la souveraineté alimentaire, comme indiqué plus haut, au paragraphe 11 a).

26. Parmi les objectifs de l'ODD 2, le deuxième (2.2), à savoir mettre fin à toutes les formes de malnutrition, constitue pour le Ministère de la santé, le principal défi;

- o mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. En Équateur, la dénutrition chronique s'élève à 23,9 pour cent de la population⁶. Il faut un appui plus important pour mettre en œuvre les recommandations internationales (y compris celles du Comité de la sécurité alimentaire mondiale - CSA). Le Ministère de la santé a fait de cet objectif une

⁶ Selon une enquête sur les conditions de vie (ECV 2014) réalisée par le Centre national de statistiques et du recensement (INEC).

priorité. Cependant, afin de réaliser cet objectif, il est indispensable de prendre en compte le fait que les causes de la malnutrition sont multiples et qu'il est donc nécessaire d'adopter une approche globale, qui ne se limite pas à la santé.

27. L'approche fondée sur la souveraineté alimentaire vise à toucher tous les habitants du pays, et notamment les consommateurs et les producteurs les plus vulnérables.

28. Étant donné que la proposition a force de loi et qu'elle coïncide avec les critères du développement durable, les politiques qui en découlent doivent suivre le même principe.

D. Moyens de mise en œuvre

29. L'approche fondée sur la souveraineté alimentaire fait partie d'un processus plus large et est un enjeu parmi d'autres. Malgré la lenteur apparente du processus, il convient de passer par une première étape qui consiste à créer un environnement propice au changement. Certains des enjeux, notamment ceux qui concernent les ressources humaines et le financement, ont un lien avec le réseau des institutions et les autorités locales. Comme dans les autres pays, il faut constamment négocier avec l'industrie alimentaire, dans laquelle, ces dernières années, la nécessité de faire des principes de souveraineté alimentaire une priorité par rapport aux intérêts privés est devenue plus manifeste.

E. Étapes suivantes

30. Le Ministère de la santé a prévu une série d'activités qui seront mises au point dans le cadre de la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025), et dans le sillage de la Déclaration de Rome. Ces activités visent à renforcer les liens interinstitutionnels et seront menées dans les prochains mois de 2016.

III. ÉGYPTTE

A. Introduction

31. L'Égypte a participé activement à toutes les phases de l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Après l'adoption de ce programme, elle a axé ses efforts sur sa propre stratégie de développement durable (SDD) *Vision de l'Égypte à l'horizon 2030*. Cette stratégie intègre les trois aspects du développement durable et définit les principes généraux qui orienteront les efforts de l'Égypte vers la réalisation de ses objectifs de développement.

32. Le Gouvernement égyptien prend acte du fait que la promotion de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable sont les principaux fondements de la réalisation du Programme 2030. L'agriculture contribue en grande partie à l'économie de l'Égypte. Elle assure les moyens d'existence de 55 pour cent de la population, emploie directement 30 pour cent environ de la main-d'œuvre, et représente 14 pour cent du PIB. L'engagement sans réserve de l'Égypte à atteindre l'ODD 2 s'inscrit dans la suite des efforts entrepris par le pays en vue de réaliser l'objectif du Millénaire pour le développement (OMD), relatif à la sous-alimentation.

B. Méthode

33. L'Égypte s'est engagée activement dans le processus de négociation conduisant à l'adoption du Programme 2030. Parallèlement, des efforts sérieux ont été entrepris au niveau national, dans le cadre de la préparation de la stratégie de développement durable (SDD) *Vision de l'Égypte à l'horizon 2030*. Ces efforts ont commencé en 2014 et se sont poursuivis pendant deux ans, au cours desquels environ 150 ateliers spécialisés et débats ouverts ont été organisés pour que la stratégie puisse être discutée par les représentants du secteur privé, de la société civile et des organisations internationales. Un grand nombre d'experts, d'universitaires et de parties intéressées ont participé à ce processus. Tous les secteurs économiques ont exprimé un vif intérêt et confirmé qu'ils souhaitaient ajouter à la stratégie

des piliers indépendants qui leur sont propres; les secteurs choisis correspondant toutefois aux priorités de la phase actuelle dans laquelle se trouve le pays.

C. Politiques et création d'un environnement favorable

Renforcement de la prise en charge générale des ODD relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition

34. L'Égypte a adopté une approche ambitieuse caractérisée par un engagement ferme et des innovations dynamiques, allant dans le sens de la réalisation de tous les aspects de la stratégie *Vision de l'Égypte à l'horizon 2030*, engagée début 2016 en accord avec le Programme 2030, tant dans son contenu que dans son application.

35. Le programme adopté par le Gouvernement pour la période 2016-2018 tient compte du processus de mise en œuvre de la stratégie. Le Gouvernement a par ailleurs élaboré un plan de développement durable pour l'exercice budgétaire 2016/2017. Ce plan servira de plan d'exécution pour la première année de mise en œuvre de la SDD. La stratégie et le programme à moyen terme ont été ratifiés par le Parlement.

36. La stratégie de l'Égypte fait intervenir les trois aspects principaux du développement durable et définit un certain nombre d'objectifs, d'indicateurs, de cibles et de programmes allant dans le sens de l'ODD 2. L'objectif général de cette stratégie est de permettre à l'Égypte de se doter d'une économie compétitive, équilibrée et diversifiée, fondée sur le savoir et l'innovation, basée sur la justice, l'intégrité sociale et la participation et s'inscrivant dans un système de collaboration écologique équilibré et diversifié qui mette en valeur l'ingéniosité et le capital humain pour atteindre le développement durable et améliorer la qualité de vie des Égyptiens, dans le cadre d'un processus dirigé par l'État et avec la pleine participation de toutes les parties intéressées.

Des mécanismes institutionnels inclusifs

37. La constitution égyptienne couvre les trois aspects du développement durable. Elle consacre une attention particulière à l'agriculture. Elle affirme que ce secteur constitue une composante fondamentale de l'économie, et que l'État s'efforce de verser des pensions appropriées aux petits agriculteurs, aux travailleurs agricoles, aux chasseurs et aux travailleurs du secteur informel, conformément à la loi. La constitution déclare que l'État s'engage:

- à protéger et à augmenter les surfaces cultivées;
- à répondre aux exigences de la culture et de l'élevage, et à acheter des produits agricoles de base à des prix convenables;
- à allouer un pourcentage des terres bonifiées aux petits exploitants et aux jeunes diplômés;
- à protéger le secteur de la pêche; à protéger et soutenir les pêcheurs et à les doter de moyens.

38. Un comité national interministériel a été mis en place pour suivre la mise en œuvre des ODD et assurer une harmonisation avec les stratégies et les priorités nationales. Des unités de suivi et d'évaluation ont été créées au sein des ministères compétents pour assurer le suivi des programmes et des politiques pertinents. Une unité de développement durable (UDD) a été mise en place pour gérer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD et de la *Vision de l'Égypte à l'horizon 2030*. L'Égypte a par ailleurs agi en étroite coordination avec les institutions des Nations Unies qui s'occupent de l'assistance technique, pour la mise en place des mécanismes requis, et partagent différents outils permettant de soutenir les ODD à l'échelle nationale.

39. Au niveau sectoriel, un certain nombre de projets, de programmes et d'initiatives axés sur la réalisation des ODD ont été lancés et couvrent les dix composantes de la SDD et les 17 ODD. La principale priorité de ces interventions est de veiller à ce que les personnes qui en ont le plus besoin,

en particulier les jeunes, les femmes, les personnes ayant des besoins particuliers et les personnes issues des régions défavorisées, soient correctement ciblées et que leur niveau de vie soit amélioré.

40. Au niveau régional, l'Égypte a accueilli le Forum régional africain sur le développement durable, qui s'est tenu du 17 au 19 mai 2016. Ce forum avait pour thème *Garantir la mise en œuvre et le suivi inclusifs et intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme 2063*.

41. La deuxième session du Forum a par ailleurs été organisée dans le cadre de l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, qui comporte des engagements concrets intéressant directement le financement du Programme 2030, ainsi que celui de 2063. Plus récemment, l'Égypte a organisé une Réunion de haut niveau à l'intention des six pays qui se sont portés volontaires pour présenter leurs examens nationaux lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui s'est tenu au Caire en mai 2016.

42. Au niveau international, l'Égypte s'est portée volontaire pour effectuer le premier examen national du Forum politique de haut niveau 2016 et a participé au Forum mondial sur les produits de base qui a eu lieu les 15 et 16 juillet 2016 à Nairobi.

Incorporation des ODD aux cadres nationaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition

43. L'Égypte s'est lancée dans la planification et la mise en œuvre de projets nationaux majeurs qui s'inscrivent dans le cadre des objectifs du développement inclusif et durable. L'Égypte reconnaît que l'agriculture et le développement rural sont les principaux secteurs contribuant à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la lutte contre la pauvreté. Le développement de l'agriculture fait donc partie de ses grandes priorités.

44. Dans cette optique, l'Égypte souhaite vivement accroître la productivité agricole de manière durable, par la mise en culture d'environ 4 millions d'hectares supplémentaires d'ici à 2030; ce qui contribuera à la diversification économique et aux objectifs de sécurité alimentaire. Ce projet favorisera également la mise en place sur ces nouvelles terres d'une organisation sociale intégrée, à l'appui de l'objectif global de la SDD consistant à agrandir la superficie urbanisée de 5 pour cent d'ici à 2030, à raison d'un pour cent tous les trois ans.

45. La SDD fait intervenir une approche agro-industrielle intégrée pour des cultures, des légumes et des fruits spécifiques, ainsi que les installations nécessaires pour le conditionnement et la transformation des produits.

46. Le Gouvernement égyptien a relevé le défi des pertes et du gaspillage de nourriture. L'Égypte projette de constituer un réseau pour collecter et stocker les récoltes à des emplacements stratégiques situés dans tout le pays, afin de renforcer l'accès des agriculteurs aux marchés et de réduire les pertes encourues lors du transport et du stockage. L'Égypte espère, en outre, augmenter la capacité de stockage disponible et diminuer les pertes en blé et céréales stockées, en reliant les silos à des appareils électroniques de haute précision qui assurent la sécurité et le contrôle des silos et du blé.

47. À cet égard, le Gouvernement égyptien a adopté diverses politiques qui tendent aux objectifs stratégiques suivants:

- renforcement de l'autosuffisance en ce qui concerne les produits alimentaires stratégiques;
- renforcement des modes de consommation durables en vue d'améliorer la nutrition et d'augmenter la consommation de produits alimentaires nutritifs (par habitant);
- diminution des pertes de produits alimentaires, en reliant les exploitations agricoles aux marchés, et par la mise en place d'un système électronique pour l'approvisionnement en pain;
- création d'une autorité alimentaire indépendante;
- développement de réseaux de sécurité sociale;

- développement du secteur de la production animale, avec une attention particulière pour la santé animale;
- lois agricoles sur la mise en culture de terres nouvelles et leur utilisation durable.

48. L'Égypte a, en outre, mené un certain nombre de projets pour répondre aux défis du changement climatique; par exemple le renforcement de la résilience en matière de sécurité alimentaire en Haute-Égypte, suite à des phénomènes climatiques extrêmes qui ont affecté 14 villages pauvres.

Intégration des trois aspects du développement durable à la politique nationale en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

49. La SDD reflète l'importance que le Gouvernement égyptien accorde au rôle fondamental de l'agriculture et du développement rural dans la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté, contribuant de ce fait à une croissance économique inclusive, à la stabilité sociale et à la protection de l'environnement.

Objectifs et cibles

50. Le secteur agricole égyptien doit faire face à de nombreux défis – baisse des volumes d'eau disponibles (l'Égypte souffre d'un déficit en eau de 20 milliards de mètres cubes par an), adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, déclin rapide des sources d'énergie non renouvelables (énergies fossiles incluant le pétrole et le gaz), détérioration, fragmentation et réaffectation des terres, taux élevés de croissance démographique et d'accroissement des besoins en matière de production et de consommation, renforcement nécessaire des capacités techniques et institutionnelles; sans parler des défis économiques.

51. Le taux de croissance démographique fait partie des défis principaux puisque, selon l'Agence centrale pour la mobilisation du public et les statistiques (CAPMAS), la population de l'Égypte atteignait 91 millions d'habitants en juin 2016, avec un taux de croissance de 2,4 pour cent. Une croissance aussi rapide de la population pourrait conduire à des niveaux élevés de malnutrition et d'insécurité alimentaire, et à l'intensification de l'exode rural.

Pas de laissés pour compte

52. La SDD s'est servie des principes de développement durable inclusif et de développement régional équilibré en tant que cadre général pour l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être des Égyptiens, tout en mettant l'accent sur la pleine participation au développement, et en veillant à ce que toutes les parties en tirent profit. La stratégie met l'accent sur l'égalité des chances. Elle s'emploie à faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte, à combler les écarts de développement et à utiliser les ressources de manière efficace, afin de garantir les droits des générations futures.

53. Le Ministère de l'agriculture est favorable à une extension des projets agricoles et agroalimentaires pour lutter contre le chômage dans les zones rurales, y compris un programme de réduction des pertes en produits agricoles en amont et en aval de la récolte.

54. L'Égypte dispose de divers dispositifs de protection sociale pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment des subventions pour le pain et des cartes d'approvisionnement, aides en espèces assorties de conditions, ou encore des initiatives nationales solidarité et dignité (Takaful et Karama), adoptées récemment. Takaful vient en aide aux familles démunies, sous certaines conditions: les enfants doivent être scolarisés, les mères doivent faire des bilans de santé pour elles-mêmes et pour les enfants de moins de 6 ans et les bénéficiaires doivent suivre des cours de nutrition. Karama offre, de son côté, un soutien aux revenus pour les personnes âgées et handicapées, soutien non assorti d'autres conditions. Au mois de mars 2016, les programmes Takaful et Karama avaient soutenu

environ un demi-million de personnes. Ces programmes espèrent atteindre 1,5 million de familles d'ici à 2017.

55. Le programme d'alimentation scolaire couvrira tous les écoliers de 4 à 12 ans; le programme national avait été augmenté de manière progressive jusqu'à couvrir 13,5 millions d'enfants, du pré-primaire au secondaire, au cours de l'année scolaire 2015-2016. Le budget consacré à ce programme a atteint environ 957 821 464 (957 millions) de livres égyptiennes (EGP) et le PAM en est le principal contributeur.

56. Ce programme sera finalement appliqué à toutes les écoles publiques et servira à la fois de filet de sécurité et d'investissement financièrement viable dans le capital humain; il s'inscrit notamment dans le cadre des efforts entrepris par le Gouvernement pour atteindre l'objectif de l'éducation pour tous et fournir une protection sociale, en particulier aux pauvres – ce qui va dans le sens du programme Faim zéro.

D. Moyens de mise en œuvre

57. La réussite de la mise en œuvre des ODD s'appuie sur un cadre de financement détaillé qui va bien au-delà des engagements de l'aide publique au développement (APD). Elle comprend une sécurisation efficace des financements grâce à la restructuration budgétaire, à des mesures visant à attirer les investissements directs étrangers, au renforcement du secteur privé et à l'encouragement des partenariats public-privé. À cela s'ajoutent les financements public et privé et le renforcement de l'assistance technique et des capacités.

58. Le programme d'action a établi une base solide à l'appui de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en sécurisant les sources de financement, les technologies et l'innovation, et en favorisant le commerce. Le programme d'action guide également les interventions menées par toutes les parties intéressées: pouvoirs publics, organisations internationales, secteur commercial, société civile et philanthropes.

59. La *Vision de l'Égypte à l'horizon 2030* met à profit les institutions existantes et constitue la plateforme de mise en œuvre des ODD. La réalisation des ODD dépendra principalement de la capacité à surmonter les défis auxquels s'attaque la stratégie de développement durable de l'Égypte.

Difficultés:

60. La mobilisation de moyens de financement et de ressources représente un défi majeur pour l'accélération de la mise en œuvre des ODD.

61. La mise en œuvre exige de remédier aux lacunes humaines et institutionnelles, par un renforcement des capacités et des compétences à tous les niveaux. Le Gouvernement travaille à la canalisation du dividende démographique. Des efforts importants sont consacrés à l'investissement dans le capital humain, notamment par le biais de l'éducation et de la formation professionnelle, et un effort pour créer des emplois décents et durables. Un effort particulier est fait en vue de l'autonomisation des jeunes et des femmes.

62. Les disparités régionales exigent un élargissement du champ d'investissement afin d'assurer la durabilité et de réduire les inégalités dans l'accès aux ressources. Dans cette optique, le Gouvernement s'emploie à remédier aux disparités régionales en élargissant le champ d'investissement aux régions situées en dehors des grandes agglomérations.

E. Étapes suivantes

63. Le Gouvernement égyptien collabore actuellement avec les institutions spécialisées des Nations Unies à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) de l'Égypte 2018-2022. Celui-ci doit être en accord avec les priorités nationales et faire en

sorte que les objectifs des programmes de pays de chaque organisme convergent vers la réalisation des ODD.

64. L'Égypte tient à poursuivre l'effort afin de mettre en œuvre comme il conviendra les recommandations du CSA; elle poursuivra les engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Rome sur la nutrition, du Cadre d'action et de la Décennie d'action de l'ONU en faveur de la nutrition (2016-2025).

65. Au niveau régional, l'Égypte souhaite partager les bons résultats obtenus par l'Agence égyptienne de partenariat et de développement (EAPD) dans le cadre de la promotion du développement durable. L'Agence, qui s'intéresse surtout au secteur agricole, fournit les moyens nécessaires au renforcement des capacités, à l'échange d'expertise et à l'aide au développement, grâce à divers modèles de coopération trilatérale, bilatérale et Sud-Sud. Dans cette optique, l'Égypte compte poursuivre ses efforts pour la mise en œuvre du Mémorandum d'accord signé avec la FAO en juin 2014, qui vise à établir une coopération trilatérale en Afrique dans les secteurs de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et développer la coopération Sud-Sud.

IV. FINLANDE

A. Introduction

66. Le Plan national de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est en cours d'élaboration et sera finalisé d'ici la fin 2016. La Finlande s'est engagée à renforcer les moyens existants et à trouver des voies innovantes permettant d'accroître la participation citoyenne, publique et privée et de favoriser l'adhésion au développement durable. Communiquer avec les communautés locales, les enfants et les jeunes, les personnes souffrant de handicaps et les migrants constitue un défi particulier. Le Plan national de mise en œuvre va recenser les points forts du pays ainsi que les principales lacunes et les problèmes rencontrés, et il fournira des informations étayées sur la nécessité d'agir et constituera un socle pour l'action nationale. Le développement durable s'adresse à tous, et le principe fondamental de sa mise en œuvre est que nul ne doit être laissé pour compte. Le Gouvernement finlandais est le principal responsable de cette tâche, mais la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes ont un rôle essentiel à jouer à cet égard.

67. Le développement durable est un élément majeur de notre politique alimentaire et nutritionnelle. Des données scientifiques issues des Recommandations sur la nutrition des pays nordiques (voir <https://www.norden.org/en/theme/nordic-nutrition-recommendation/nordic-nutrition-recommendations-2012>) sur la consommation alimentaire durable et des régimes alimentaires sains ont été intégrées dans les recommandations nutritionnelles et les directives alimentaires finlandaises en 2014. Elles encouragent la consommation de légumes, de baies, de fruits et de produits à base de céréales complètes et fixent des limites concernant la viande rouge et les produits carnés. Des conseils sont donnés pour faire des choix durables en matière de poisson et d'autres aliments. Un régime alimentaire davantage axé sur les végétaux contribue à la santé tant des individus que de la planète. Des activités en faveur de régimes alimentaires davantage axés sur les végétaux sont menées via l'application de la Résolution du gouvernement sur la promotion de nouvelles solutions durables pour l'environnement et l'énergie dans les marchés publics. Des projets conçus pour promouvoir le fonctionnement de la chaîne alimentaire et d'autres projets similaires contribuent à promouvoir les choix de matières premières compatibles avec une consommation durable. Un plan d'action complet visant à mettre en œuvre de manière durable des objectifs globaux en matière de maladies non transmissibles et d'autres objectifs nutritionnels sera finalisé d'ici fin 2016. La Stratégie alimentaire nationale en vigueur depuis 2010 devrait être actualisée d'ici la fin de l'année et comprendra la mise en œuvre nationale d'ODD en lien avec l'alimentation et la nutrition.

B. Méthode

68. Le cabinet du Premier ministre est chargé de coordonner la mise en œuvre à l'échelle nationale et d'élaborer le plan national d'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le cabinet agit en tant que secrétariat de coordination et travaille en étroite collaboration avec le Réseau de coordination qui regroupe les points de liaison de tous les ministères et le Comité finlandais sur les politiques de développement. Le Réseau veille à ce que toutes les dimensions et tous les aspects du développement durable soient pris en compte lors de la mise en œuvre. Les ministères sont chargés d'exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 via leurs programmes sectoriels, leurs stratégies, la législation et l'application des engagements et accords internationaux. Deux comités largement ouverts, la Commission nationale sur le développement durable et le Comité sur les politiques de développement, jouent un rôle central dans la mise en œuvre nationale, l'évaluation et le suivi du Programme.

69. La Commission nationale sur le développement durable a, dès 2013, rédigé un document sur l'Engagement de la société en faveur du développement durable (*Society's Commitment to Sustainable Development*), alors que les négociations relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 étaient toujours en cours. Ce document a été publié afin de faire du développement durable une réalité concrète, d'améliorer l'efficacité à cet égard, d'en favoriser l'appropriation et d'impliquer autant de nouveaux acteurs que possible dans les activités de développement durable. Il a été actualisé et aligné sur les principes, les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les huit objectifs de cet Engagement incluent les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ODD 2 (Faim zéro) est présent dans les trois objectifs nationaux de développement durable (l'égalité des chances en matière de bien-être; une société neutre en carbone et une économie bonne gestionnaire des ressources). En juin 2016, plus de 220 acteurs, dont des entreprises, des écoles, des villes, des administrations, des ONG et d'autres organisations, des communautés, des partis politiques et même des particuliers de tous les secteurs de la société, avaient signé plus de 300 engagements opérationnels. Un grand nombre de parties se sont engagées dans des mesures comme la prévention du gaspillage alimentaire, l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments, l'amélioration de l'emploi des jeunes et la neutralité carbone des villes.

C. Politiques et création d'un environnement favorable

70. Nous tenons à mettre en lumière certains points qui feront partie du Plan national finlandais de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et qui sont susceptibles d'être utiles à d'autres pays.

Intégrer les trois dimensions du développement durable dans les politiques nationales de sécurité alimentaire et de nutrition

71. Les trois dimensions du développement durable sont prises en compte dans les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition en Finlande:

- a) **Dimension environnementale: Production et consommation alimentaires respectueuses du climat.** Le changement climatique est un défi majeur pour la production alimentaire en Finlande. Le Ministère de l'agriculture et des forêts a élaboré un programme pour l'agriculture finlandaise qui regroupe des mesures en faveur d'une alimentation respectueuse du climat (*Steps towards Climate Friendly Food*). Son objectif est d'améliorer la durabilité du système alimentaire finlandais. Cette dernière repose sur une production alimentaire rentable et une consommation responsable. En améliorant la durabilité de manière globale, il est aussi possible d'augmenter la rentabilité de la production. Les efforts consentis pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets concernent toutes les étapes du système alimentaire. Une production alimentaire respectueuse du climat est économe en ressources énergétiques et matérielles, et ses émissions par litre et kilogramme de

production sont limitées. La consommation respectueuse du climat repose sur le fait de privilégier des aliments d'origine végétale produits de manière durable et de limiter le gaspillage.

http://mmm.fi/documents/1410837/1867349/Climate_programme_agriculture_WEB_03072015.pdf/1a6f135c-068c-48aa-ad00-787562628314

b) **Dimension économique: Réduire le gaspillage et les pertes alimentaires dans l'ensemble du système alimentaire.** Le fait de jeter des aliments encore comestibles constitue une charge écologique et économique considérable. Chaque année, les Finlandais jettent entre 20 et 30 kg d'aliments par personne. Le gaspillage alimentaire doit être réduit tout au long du système alimentaire, du champ à l'assiette. La réduction du gaspillage et des pertes alimentaires est notamment favorisée par des projets visant à améliorer le fonctionnement de la chaîne alimentaire. Ces projets ont pour objectif de sensibiliser aux conséquences des pertes alimentaires et de prodiguer des conseils pour les réduire. Les acteurs du secteur alimentaire et les entreprises commerciales et de restauration sont encouragés à faire don de leurs excédents alimentaires, et à ne pas les jeter. L'autorité nationale de sécurité sanitaire des aliments, Evira, a rédigé des directives pour les dons alimentaires afin de faciliter des dons en toute sécurité et de réduire les gaspillages. Il existe à ce jour 18 Engagements opérationnels ayant trait au gaspillage alimentaire. Ces engagements ont été pris par le secteur de la vente au détail, des entreprises de l'industrie alimentaire, des écoles, des villes et des ONG.

c) **Dimension sociale: Maternité et santé infantile.** On peut citer pour illustrer cette dimension sociale notre système de maternités et de services pédiatriques, qui proposent une assistance et des conseils en matière de nutrition. Comme le suivi des grossesses dans une maternité est imposé pour pouvoir bénéficier de certaines prestations sociales – comme la «baby-box», un cadeau que les pouvoirs publics offrent à tous les nouveaux nés – presque toutes les familles y ont recours. Lorsque nous avons mis en place ce système il y a plusieurs décennies, la mortalité infantile était élevée et la dénutrition courante. L'accent a dès le début été mis sur le suivi de la croissance, poids et taille, et les conseils en matière de nutrition étaient un élément majeur du système. Aujourd'hui, les conseils nutritionnels et sur la gestion du poids sont donnés par du personnel infirmier de santé publique, gratuitement, dans les maternités et les services pédiatriques et de santé scolaire. Ces conseils se basent sur les besoins des familles et ciblent les deux parents.

D. Pas de laissés pour compte

72. Voici quelques exemples de la façon dont les politiques nutritionnelles et sanitaires, passées et futures, garantissent que personne ne soit laissé pour compte en Finlande.

a) **Repas gratuits à l'école.** De nombreux moyens permettent d'améliorer la nutrition des enfants en Finlande. En plus des maternités et des services pédiatriques, des repas équilibrés sont servis gratuitement à tous les enfants dans les écoles. La Finlande a commencé à distribuer des repas dans les écoles il y a plus de 60 ans. La dénutrition était alors courante chez les enfants défavorisés, et un bon nombre d'entre eux avaient trop faim pour aller à l'école. La fourniture de repas a eu de nombreux effets bénéfiques. Elle a amélioré la santé des enfants, la fréquentation scolaire et a même aidé les femmes à trouver un emploi hors du foyer. Lorsque les repas scolaires ont été mis en place, la Finlande était un pays pauvre qui avait beaucoup souffert pendant les guerres. La nutrition infantile a cependant constitué une priorité, un investissement pour le futur de la nation. De nouvelles directives concernant les repas dans les écoles et les établissements préscolaires vont être publiées plus tard dans l'année.

b) **Faire manger les familles ensemble.** Le Gouvernement finlandais s'est engagé en faveur de la santé de la population. Améliorer les habitudes alimentaires est l'un des domaines mentionnés dans le programme gouvernemental actuel. De nombreuses activités ont été

lancées pour atteindre cet objectif. De nouvelles directives intitulées «Manger ensemble – recommandations alimentaires à destination des familles avec des enfants» ont été publiées récemment et sont en cours de mise en œuvre. Elles constituent une base pour les conseils prodigués dans les maternités et les services pédiatriques. Nous avons également mis en place une coopération avec l'industrie alimentaire, les détaillants et le secteur de la restauration qui vise à réduire le sel, les graisses saturées et le sucre dans les aliments.

www.julkari.fi/handle/10024/130435

c) Le souci de ne laisser personne sur le bord du chemin. La promotion de la sécurité alimentaire et d'une meilleure nutrition fait aussi partie de la nouvelle politique de développement finlandaise, adoptée en février 2016. La Finlande a aligné sa politique de développement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 afin de renforcer la capacité des pays en développement à atteindre les objectifs et les cibles de développement durable. Le principal objectif de la politique de développement finlandaise est d'éradiquer l'extrême pauvreté et de réduire la pauvreté et les inégalités, ainsi que la réalisation des droits de l'homme. La politique de développement finlandaise visera tout particulièrement à renforcer les droits et le statut des femmes; à améliorer l'économie des pays en développement afin de favoriser les créations d'emplois, les moyens d'existence et le bien-être; à renforcer le fonctionnement démocratique des sociétés; à accroître la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau et à l'énergie, et la durabilité des ressources naturelles. Les droits des enfants et des plus vulnérables, notamment les handicapés, sont pris en compte dans toutes les activités. La politique de développement finlandaise repose sur les plans nationaux de développement des pays en développement qui bénéficient de notre appui.

<http://formin.finland.fi/Public/default.aspx?contentid=341918&nodeid=49540&contentlan=2&culture=en-US>

E. Moyens de mise en œuvre

73. L'accord entre les États membres de l'Union européenne sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un accomplissement majeur, mais la véritable importance du Programme ne sera déterminée que par le succès de son exécution. Elle nécessite non seulement une volonté politique, mais aussi les outils adéquats et des ressources suffisantes. Les outils et ressources à disposition de la mise en œuvre nationale du Programme seront définis dans le plan national de mise en œuvre, qui sera terminé d'ici fin 2016. L'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la planification des budgets nationaux est une condition préalable essentielle au succès de la mise en œuvre nationale. Des systèmes transparents de suivi du Programme et d'établissement de rapports sont indispensables pour la responsabilité à l'égard des citoyens. Les indicateurs de développement durable finlandais seront révisés à l'automne 2016 afin d'être adaptés à la politique nationale de développement durable et au plan national de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. <http://www.findikaattori.fi/en/kestavakehitys>

F. Étapes suivantes

74. Le Plan national de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera finalisé d'ici la fin 2016. Il définira les principaux responsables de l'exécution, déterminera les outils et les approches choisis pour la mise en œuvre d'un programme intégré et établira la répartition des tâches et les partenariats entre les acteurs publics, privés et de la société civile dans les activités d'application. Par ailleurs, le plan donnera un aperçu des mécanismes de coordination, de gestion, de suivi et d'examen. Il proposera également une feuille de route précisant le calendrier des activités et l'allocation des ressources en Finlande, tant pour les actions intérieures qu'extérieures.

75. La Finlande occupe une bonne place dans de nombreux classements relatifs au développement durable, mais les progrès n'ont pas été suffisants ces dernières années, et cette situation est préoccupante. Il apparaît donc indispensable de réaliser un examen analytique des points forts et points faibles du pays, et des solutions proposées pour améliorer ces performances.

76. Un des défis rencontrés dans l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030 consiste à rapprocher ses objectifs et ses cibles des citoyens et à les rendre suffisamment concrets pour inciter le grand public, les organisations et les municipalités à trouver chaque jour un moyen d'y participer. En Finlande, le projet Engagement de la société en faveur du développement durable et ses engagements opérationnels à passer à l'action se sont révélés efficaces pour y parvenir. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a été accueilli avec enthousiasme et les ONG ont déjà élaboré des programmes de promotion. Le secteur privé a également fait preuve d'intérêt, par exemple en mettant en place des actions concrètes dans le cadre du Projet.

V. FRANCE

77. Dans la lignée de son engagement international en faveur du développement durable et de sa mobilisation lors de la COP21, la France souhaite être exemplaire et a engagé sa réflexion sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable (ODD). La France s'est donc portée volontaire aux côtés de 21 autres États Membres pour présenter sa démarche de mise en œuvre dès le Forum politique de haut niveau de juillet 2016.

78. La réalisation du deuxième Objectif de développement durable (ODD 2) «éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable » relève, pour la France, aussi bien de politiques nationales liées aux secteurs de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de l'environnement, que de la politique de développement et de solidarité internationale.

79. La Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020⁷ offre un cadre de référence à l'échelle de la France pour agir en faveur d'un développement économique et social durable. Elle a vocation à initier des plans d'action à tous les niveaux – national, territorial et local – en cohérence avec les objectifs et les cibles du Programme.

A. Les principaux enjeux pour la réalisation de l'ODD 2 en France

Rendre accessible à tous une alimentation de qualité, en quantité suffisante, liée à son territoire, sans gaspillage

80. L'alimentation recouvre un ensemble d'enjeux sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux majeurs. Le modèle alimentaire est considéré en France comme un bien collectif qu'il faut transmettre aux générations futures. Il est ainsi au cœur des objectifs de la politique publique de l'alimentation définie à l'article premier de la Loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt et de sa déclinaison opérationnelle, le programme national pour l'alimentation, qui se décline en quatre axes prioritaires:

- **La justice sociale:** en soutenant l'aide alimentaire et en adaptant cette aide alimentaire aux attentes et aux besoins des populations les plus démunies;
- **L'éducation alimentaire et la jeunesse:** développer, en lien avec l'Éducation nationale, une information et une éducation à l'alimentation dans les écoles et recréer du lien entre l'agriculture et la société;
- **La lutte contre le gaspillage alimentaire:** par la mobilisation des acteurs de la chaîne alimentaire, depuis l'amont agricole jusqu'aux consommateurs, le Pacte national de lutte contre le gaspillage poursuit l'objectif d'une réduction de moitié du gaspillage alimentaire d'ici 2025;
- **L'ancrage territorial:** l'attente des consommateurs/citoyens est forte vis-à-vis d'une alimentation de qualité. Les collectivités locales et l'ensemble des acteurs du secteur agroalimentaire ont un rôle primordial à jouer afin de renouer les liens distendus entre le consommateur et son alimentation, par des actions concrètes au niveau des territoires,

⁷ <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNTEDD.pdf>

telles que la valorisation du «patrimoine alimentaire», via les indications géographiques par exemple ou le développement de plateformes d'approvisionnement de proximité favorisant les circuits courts.

Réorienter la production agricole dans une perspective de triple performance économique, environnementale et sociale

81. L'accroissement démographique mondial va générer un accroissement des besoins alimentaires qui doit être anticipé. Dans le même temps, on assiste à une augmentation de la demande en nouvelles valorisations de la biomasse, qui apparaît comme une alternative aux ressources fossiles (énergie, bioéconomie) dans le cadre de l'économie circulaire et afin d'accompagner la nécessaire transition énergétique et écologique des économies.

82. Ici comme ailleurs, l'enjeu est de concilier un haut niveau de production agricole et agroalimentaire, avec un objectif de triple performance, économique, sociale et environnementale. Loin de s'opposer, environnement et économie peuvent se combiner et se renforcer mutuellement. Il convient de favoriser et d'accompagner cette mutation de l'agriculture, nécessaire et profonde, qui est en cours.

Pour répondre à ces enjeux, la France a lancé le projet agroécologique

83. L'agroécologie a pour ambition de tracer une perspective mobilisatrice et créatrice de richesses en privilégiant des solutions qui, en s'appuyant sur les fonctionnalités offertes par les agroécosystèmes, combinent simultanément la performance économique, la performance environnementale et sanitaire et la performance sociale. Ce défi se pose à l'agriculture à la fois au niveau individuel – de chaque exploitation, de chaque entreprise – et au niveau collectif – de l'organisation des filières, de l'accompagnement des agriculteurs, de la dynamique des territoires.

84. Un plan d'action précis a été élaboré en 2014, avec 16 chantiers qui consistent à mobiliser l'ensemble des acteurs, sensibiliser et communiquer, enseigner à produire autrement, accompagner les agriculteurs, limiter l'usage de produits phytosanitaires et d'antibiotiques, soutenir financièrement les démarches agroécologiques, s'appuyer sur la recherche et l'innovation, engager les filières vers l'agroécologie, prendre en compte les réalités des départements d'outre-mer, promouvoir l'agroécologie à l'international et suivre et évaluer le projet agroécologique.

85. La réussite de ce projet demande à la fois de l'innovation technique, technologique et scientifique, et de l'innovation sociale et collective en matière de coopération, d'organisation du travail et de modes d'investissement. Cette transition vers de nouveaux modèles de production plus durables repose sur une modification majeure des cadres de pensée, des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques: pour cette raison, la recherche et l'enseignement agricole ont un rôle primordial à jouer.

Contribuer à la lutte contre le changement climatique et préserver les ressources naturelles, notamment les sols

86. Les liens entre agriculture et changement climatique sont extrêmement étroits. L'agriculture est à la fois un des secteurs les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et un contributeur important aux émissions de gaz à effet de serre. L'agriculture doit donc s'adapter et réduire son impact sur le climat d'une manière qui ne menace pas la sécurité alimentaire. Cet enjeu est d'ailleurs explicitement reconnu dans l'accord sur le climat signé à Paris lors de la COP21⁸. C'est vrai pour la France, où les impacts du climat, qui vont s'aggraver, influencent déjà les rendements en céréales, contribuent à la remise en question des pratiques de production viticole ou fruitière et

⁸ Cette interaction est au cœur de l'article 2 de l'accord de Paris: «... en promouvant la résilience à ces changements et un développement à faible émission en GES, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire;» et du préambule qui insiste sur la préservation de la sécurité alimentaire.

affectent la qualité et la disponibilité des fourrages. L'agriculture française doit également adapter ses pratiques et ses systèmes de production afin de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (environ 20 pour cent des émissions en France), et optimiser le mécanisme photosynthétique qui fait de ce secteur une véritable «pompe à carbone», capable de contribuer au stockage du CO₂ atmosphérique sous forme de carbone dans le sol et de biomasse qui peut se substituer aux ressources fossiles et à des matériaux énergivores dans les autres secteurs économiques (énergie, transport, résidentiel, etc.).

87. Les effets du changement climatique seront variables suivant les régions et les productions, mais pourraient modifier considérablement la géographie des productions. L'agriculture devra s'adapter à ce nouveau contexte pour résister à l'élévation de la température moyenne et à la multiplication des phénomènes extrêmes. La contribution de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique, pour être mieux adaptée et diminuer ses émissions, passe donc par une évolution concertée des pratiques notamment en matière de gestion de l'eau, de couverture des sols, d'usage des terres, de fertilisation azotée et d'alimentation des élevages, mais également en amont et en aval de la production, par une amélioration de la performance énergétique des industries agroalimentaires. Il s'agit d'accroître la résilience des exploitations (y compris économique), de réduire les émissions tout en augmentant la production de biomasse et les «puits de carbone» (protection des prairies permanentes, agroforesterie, couverture des sols, techniques culturales simplifiées, réduction de l'artificialisation des sols, etc.).

88. Les ressources naturelles forment un bien dont on a trop longtemps négligé la rareté et les bienfaits. Le sol tout particulièrement est un bien qui supporte l'agriculture et la forêt sur 80 pour cent du territoire français, dans des processus fragiles dont la réversibilité est longue et difficile. La multiplicité et l'importance des fonctions qu'il assure en font une richesse contribuant au patrimoine commun de la nation, qu'il s'agit de préserver et de valoriser. Ainsi la préservation des qualités des sols agricoles et forestiers permet de concilier les fonctions productives et environnementales. Il s'agit donc de maintenir la fertilité des sols et de valoriser les services écosystémiques qu'ils peuvent rendre (eau, biodiversité, paysage, production de ressources renouvelables).

B. Priorités des actions de coopération de la France à l'international

89. La France promeut une agriculture familiale, productrice de richesses et d'emplois, et respectueuse des écosystèmes et de la biodiversité. L'action de la France a pour finalité d'améliorer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux et urbains, principalement en Afrique subsaharienne, par un soutien aux exploitations agricoles familiales, aux filières, en particulier vivrières et d'élevage, et aux politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles, en intégrant les enjeux de développement durable et de souveraineté alimentaire.

90. La France accompagne, avec l'appui de ses organismes de recherche, les profondes transformations qu'impose le double défi de la croissance démographique et du dérèglement climatique. Elle soutient à cet effet les initiatives visant à restaurer et à accroître la fertilité des sols et l'adoption de pratiques agroécologiques. Par ses actions de développement, elle promeut l'opérationnalisation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT), qui vise à renforcer la gouvernance de l'accès à la terre et aux ressources naturelles, ainsi que les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (RAI), adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Elle soutient le renforcement de la résilience des populations susceptibles d'être fragilisées par des chocs économiques, politiques ou encore climatiques grâce à l'Aide alimentaire programmée du Ministère des affaires étrangères et du développement international. En 2015, l'Agence française de développement (AFD) a accompagné le développement économique, social et environnemental de 710 000 exploitations agricoles familiales dans le monde, et soutient ainsi des systèmes alimentaires diversifiés et durables.

91. En 2015, à l'occasion de la COP21, la France a lancé l'initiative «4 pour 1000: des sols pour la sécurité alimentaire». Cette initiative, qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris, encourage tous les partenaires à faire connaître ou à mettre en place des actions concrètes sur le stockage du carbone dans les sols et le type de pratiques pour y parvenir (agroécologie, agroforesterie, agriculture de conservation, de gestion des paysages). La recherche joue un rôle central dans cette initiative. L'objectif est de mettre en place à la fois un programme de recherche et un programme d'action favorisant des projets vertueux pour le climat et la sécurité alimentaire. Cette initiative est aujourd'hui soutenue par plus de 170 partenaires.

92. La lutte contre la sous-nutrition est une des priorités de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. La France intervient dans ce domaine par le biais d'une approche multisectorielle qui vise à améliorer la prise en compte de la nutrition dans les programmes humanitaires et de développement.

93. La France agit auprès de ses partenaires pour que les enjeux de la lutte contre la faim et la malnutrition soient mieux pris en compte. Elle joue un rôle actif pour améliorer la gouvernance mondiale sur ces questions au sein de l'Union européenne, des organismes des Nations Unies dont elle est membre, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, du G20 ou encore du G7.

94. Une plateforme des acteurs français de la sécurité alimentaire, le Groupe interministériel sur la sécurité alimentaire (GISA), a été mise en place en 2008 afin de contribuer à un dialogue multi-acteurs renforcé sur les enjeux de sécurité alimentaire et de nutrition dans les pays en développement.

VI. MEXIQUE

95. L'expérience acquise grâce à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) a clairement montré la nécessité d'un engagement plus fort aux plus hauts niveaux, afin de faire de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 une réussite. Lors de l'adoption de la résolution 70/1, le Président Enrique Peña Nieto a clairement affirmé que le Programme à l'horizon 2030 était un engagement national pour le Mexique.

96. La mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) restera donc sous la responsabilité du Bureau de la Présidence de la République. Cette décision est également justifiée par le fait que des bureaux spécialisés travaillent déjà aux mêmes objectifs que ceux du Plan de développement national 2014-2018, qui sont très similaires à ceux du Programme à l'horizon 2030.

97. L'idée est de fusionner le contenu du Programme à l'horizon 2030 avec le travail des bureaux et des commissions intersecrétariats du Mexique qui traitent de questions déjà abordées par les gouvernements précédents, notamment le changement climatique et le développement social.

98. Une nouvelle plateforme informatique dotée des technologies les plus récentes est en cours d'élaboration. Elle intègre toutes les informations en rapport avec les ODD et permet d'effectuer des recherches par critère et de trier les données par genre, âge, emplacement géographique, scolarité, etc.

99. Afin de mener à bien la mise en place du Comité technique spécialisé pour les OMD (une plateforme élaborée par l'Institut national de statistiques et de géographie, l'INEGI, une organisation classée dans la catégorie des organes autonomes), l'Accord de mise en œuvre a été modifié fin 2015 et le Comité technique spécialisé pour les objectifs de développement durable (CTEODS) a pris le relais.

100. Des informations concernant ces sujets ont été intégrées aux activités des hauts fonctionnaires, afin d'essayer d'institutionnaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de garantir son ancrage.

101. L'objectif est de sensibiliser la population au nouveau Programme et de s'assurer que les répercussions ne se font pas sentir uniquement au niveau fédéral, mais également aux niveaux national

et municipal. Des efforts de communication sur les ODD, destinés aux autorités récemment élues et qui exerceront bientôt leurs fonctions au niveau des États, seront également réalisés.

102. Cette institutionnalisation permettra de promouvoir l'adoption du contenu du Programme à l'horizon 2030 et d'établir un modèle d'application dans un réseau de parties prenantes qui ne sont pas nécessairement liées hiérarchiquement, et d'assurer en même temps l'intégration. Étant donné que les ODD sont de plus en plus reconnus, il y aura une pression plus forte aux niveaux national et international pour que les politiques publiques restent axées sur la réalisation de ces objectifs.

103. Un examen national de la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 a été effectué, en vue de sa présentation volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable (HLPF), sous l'égide du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC). L'examen a permis de déterminer les défis à relever et les actions à mener pour reprendre efficacement le cours des activités. Ces actions sont les suivantes:

- a) Garantir un budget suffisant et aligné sur celui du Programme à l'horizon 2030: Il faut analyser les ressources allouées, dans le cadre du budget national, aux questions relatives au Programme à l'horizon 2030. Il faut également, d'une part, trouver un moyen de constituer une réserve de ressources qui permette de réaliser les ODD et, d'autre part, attribuer les ressources existantes à la mise en œuvre des différents aspects du Programme, en fonction des responsabilités des différentes institutions gouvernementales. Les législateurs peuvent contribuer à ce processus.
- b) La participation des différentes parties prenantes: Il faut également établir des mécanismes clairs pour faciliter la participation des différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030, notamment la société civile, sachant que le secteur privé, les parlementaires et les autorités locales sont également des parties prenantes essentielles au Programme. Il faut également trouver une manière efficace de créer des partenariats public-privé, afin de partager des données statistiques et d'obtenir des ressources supplémentaires par rapport à celles que fournit le Gouvernement, en vue de réaliser les objectifs.
- c) Appliquer le programme aux niveaux fédéral et local: Le Programme à l'horizon 2030 est un engagement qu'il faut concrétiser à tous les niveaux, en prenant en compte les différents aspects du développement durable aux niveaux national et municipal. Une réflexion est menée quant à l'implication des gouverneurs du pays à ce processus, notamment des nouvelles équipes qui vont débiter leur mandat. Il faudrait donc fournir aux gouverneurs un aperçu des ODD, afin que ceux-ci soient pris en compte dans les plans de travail élaborés au début de leurs mandats respectifs.
- d) La coopération aux niveaux régional et international: le principe de «ne laisser personne de côté» doit être maintenu ces prochaines années et il faut prendre en compte les inégalités qui existent entre les pays d'Amérique latine et les Caraïbes. Il faut redoubler d'efforts, sous l'égide de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement (AMEXCID), et appuyer les organisations internationales comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et valoriser le travail entrepris par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ECLAC), en établissant notamment des indicateurs régionaux. Le Mexique participe également à plusieurs forums de gouvernance qui traitent de questions relatives à la coopération internationale, afin de bénéficier de ces efforts coordonnés.
- e) La nécessité d'établir un langage commun qui soit largement diffusé: l'un des défis à relever consiste à élaborer un plan de communication national efficace, afin que toutes les parties prenantes comprennent les actions des gouvernements en matière de réalisation des ODD. Cela permettra de créer un sentiment d'appropriation et de partager un langage commun pour les travaux à effectuer à tous les niveaux de gouvernement.

VII. NORVÈGE

A. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030: une feuille de route pour l'action nationale et le partenariat mondial

104. La Norvège considère le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 ODD comme une feuille de route globale de transformation des efforts nationaux et internationaux visant à éradiquer l'extrême pauvreté tout en protégeant les limites planétaires et en favorisant la prospérité, la paix et la justice. Il s'agit d'un programme universel, auquel tous les pays et toutes les parties prenantes concernées peuvent et doivent contribuer. Avec le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, et l'Accord de Paris sur le changement climatique, les ODD vont jouer un rôle moteur dans l'action politique nationale, la coopération internationale et les partenariats de collaboration.

105. La Norvège va suivre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'échelle nationale et internationale, et en coopération avec d'autres États membres. Le processus de préparation du premier l'Examen national volontaire dans le cadre du Forum politique de haut niveau a en lui-même contribué à la sensibilisation du public et des responsables politiques aux ODD en Norvège. Le Gouvernement a déjà pris des mesures importantes pour cerner les défis et intégrer les rapports sur les ODD dans les documents budgétaires annuels.

106. Le Premier ministre est également engagé à l'échelle internationale, en tant que coprésident, aux côtés du Président du Ghana, du Groupe de plaidoyer du Secrétaire général pour les ODD. Le présent examen commence par un résumé des principales caractéristiques du premier dispositif national de suivi et d'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les détails du suivi national et international sont présentés dans la section sur les politiques, sous le titre 'Objectifs et cibles'. Ce résumé souligne les politiques, partenariats et pratiques considérés par la Norvège comme pouvant présenter un intérêt particulier pour les autres Membres de l'ONU et les autres parties prenantes.

B. Défis à relever à l'échelle nationale

107. Des rapports de l'ONU et divers indices internationaux indiquent que la Norvège affiche d'excellents résultats en matière de mise en œuvre mondiale des ODD. Il est pourtant clair que la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sera également difficile pour la Norvège. Le Gouvernement a identifié un certain nombre de cibles qui représentent des défis particuliers en termes de suivi national. Ces défis concernent plusieurs ODD et les trois dimensions (sociale, économique et environnementale) du développement durable. Parmi les cibles susceptibles de capter l'attention politique, on trouve celles ayant trait à la consommation et à la production durables, à la santé et l'éducation, à l'égalité, à l'emploi et aux migrations. Le Gouvernement donne la priorité à la qualité de l'éducation et de l'emploi, en particulier pour les jeunes et les personnes présentant des risques de marginalisation. Il s'agit d'une importante contribution à la réalisation de la vision du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui consiste à ne laisser personne pour compte. Les défis recensés à l'échelle nationale sont les suivants:

- faire reculer les maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale;
- augmenter les taux d'achèvement des études secondaires;
- éliminer toutes les formes de violences faites aux femmes;
- réduire la proportion de jeunes ni scolarisés, ni actifs, ni en formation;
- mettre en place des infrastructures durables;
- faire en sorte que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national;
- améliorer la qualité de l'air en ville;
- réduire de moitié le gaspillage alimentaire et diminuer la production de déchets;

- atténuer l'impact des espèces exotiques envahissantes;
- réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés, et lutter contre le crime organisé.

108. Concernant la question majeure du changement climatique, le suivi national de l'Accord de Paris constituera le fondement des actions visant la réalisation de l'ODD 13. La Norvège s'est engagée à réduire ses émissions d'au moins 40 pour cent par rapport au niveau de 1990 d'ici à 2030. Elle a mis en place un dialogue avec l'UE sur l'exécution conjointe de ses engagements à l'horizon 2030.

C. Adhésion et participation à l'échelle du pays

109. La Norvège considère que des processus décisionnels participatifs, ouverts et représentatifs sont essentiels au bon fonctionnement de la société. La participation est vitale pour susciter une adhésion nationale indispensable au suivi efficace et transparent des ODD.

110. À ce jour, 40 pour cent des membres du Storting (le parlement norvégien) sont des femmes. Le Storting a débattu du programme de développement pour l'après-2015 et des ODD à de nombreuses reprises, et dernièrement en novembre 2015. L'approbation du budget annuel national et de l'État, qui sont des documents politiques majeurs dans le système démocratique norvégien, est obligatoire pour octroyer au gouvernement l'autorité requise pour mener à bien ses politiques. Suite à l'adoption des ODD en septembre 2015, le Gouvernement a élaboré un plan pour le suivi national des ODD en Norvège, qui est lié au processus budgétaire. La responsabilité pour chacun des 17 ODD est attribuée à un ministère de coordination, qui doit consulter les autres ministères intéressés par le suivi des diverses cibles relevant de l'objectif concerné. Chaque ministère doit faire rapport de l'état d'avancement du suivi pour son ou ses objectifs respectifs dans sa proposition de budget. Le Ministère des finances récapitule ensuite les principaux points dans le livre blanc sur le budget national, qui est présenté au Storting tous les ans, parallèlement au budget de l'État. Ce dispositif garantit qu'un rapport concernant le suivi des ODD soit présenté tous les ans au Storting, selon une procédure bien établie.

111. L'Assemblée des peuples autochtones, le Sámediggi ou Parlement sáme, sera impliqué via des échanges avec les ministères de tutelle et des mécanismes formels de consultation. Le Gouvernement aura également recours aux mécanismes existants de coopération avec les autorités locales et régionales.

112. Le dialogue et les partenariats avec les parties prenantes, notamment la société civile, le monde des affaires et le milieu universitaire, constituent une caractéristique essentielle du système politique et démocratique norvégien dans tous les domaines pertinents. Le Gouvernement continuera de bénéficier des consultations organisées avec les parties prenantes dans le cadre du processus de suivi des ODD. L'engagement auprès du secteur privé et du monde de l'entreprise sera primordial, notamment pour atteindre une mise en œuvre et un financement à plus grande échelle en vue de la réalisation des ODD à l'échelle planétaire. En ce qui concerne la diffusion d'informations sur les ODD, la recommandation du Ministère de l'éducation d'inclure les ODD dans les programmes scolaires est précieuse.

D. Un engagement en faveur de la solidarité internationale visant à éradiquer la pauvreté et protéger les limites planétaires

113. La Norvège a une longue tradition de solidarité avec les pays en développement et les pays vulnérables, notamment via la fourniture d'aide à l'ONU et la réalisation de l'objectif d'affecter au moins 0.7 pour cent du Revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD). L'engagement d'œuvrer à l'éradication de la pauvreté et de fournir de l'aide publique au développement, actuellement autour de 1 pour cent du RNB, continue de jouir d'un large soutien populaire et politique. Le suivi international des ODD mis en place par la Norvège et le partenariat mondial pour l'ODD 17 sont abordés dans le présent document.

114. Une mise en œuvre efficace exige également des financements issus de la mobilisation des ressources intérieures et des impôts, ainsi que des investissements du secteur privé et du monde des affaires. La Norvège va continuer de promouvoir le transfert des technologies et des connaissances, l'accès ouvert aux échanges et aux marchés, et le renforcement des capacités afin de veiller à la mise en place d'institutions de gouvernance efficaces et responsables et au respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

115. L'égalité entre les sexes et les droits des femmes, l'accès de tous à l'éducation et à la santé, et une approche centrée sur les droits de l'homme sont des éléments clés de la lutte contre l'extrême pauvreté et de l'égalité des chances pour tous, y compris les personnes souffrant de handicaps, les populations autochtones et les groupes marginalisés. Ces politiques sont essentielles lorsque l'objectif est de ne laisser personne pour compte dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les priorités et les partenariats norvégiens dans ces domaines sont notamment:

- augmenter l'aide publique au développement pour l'éducation, en mettant particulièrement l'accent sur l'éducation des filles, l'éducation en situation d'urgence et la qualité de l'éducation;
- maintenir les investissements à un niveau élevé dans le domaine de la santé, et déployer des efforts particuliers pour améliorer la santé maternelle et réduire la mortalité infantile;
- travailler en partenariat, y compris avec le secteur privé, l'initiative «Chaque femme, chaque enfant», l'Alliance du vaccin (GAVI), et le Partenariat mondial pour l'Éducation.
- s'engager dans des partenariats dans le cadre de l'ONU, de la Banque mondiale et d'autres organisations afin de renforcer les droits des femmes et l'égalité entre les sexes dans la vie économique, sociale et politique, ce qui est crucial pour le développement et la croissance économiques.

116. La gestion responsable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets sont des domaines prioritaires pour la Norvège. Intégrer les questions de climat et d'environnement dans les efforts de suivi des ODD est essentiel pour obtenir des résultats solides en matière de développement durable.

117. Il est urgent de prendre en main la protection et l'utilisation responsable des océans et du milieu marin. Cet engagement est particulièrement important pour la Norvège et les autres États côtiers, car les moyens d'existence et le bien-être des populations de ces pays dépendent des mers. La propreté des mers et des océans est un bien commun mondial, qui est étroitement lié aux efforts déployés pour faire face au changement climatique et réduire les émissions de CO₂ dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris. La bonne santé des océans est essentielle pour l'économie bleue. La pêche occupe une place toujours plus importante dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle au niveau mondial, et les voies maritimes commerciales sont vitales pour le commerce mondial et donc la croissance économique. La Norvège a mis en place des plans de gestion intégrée axés sur les écosystèmes pour ses zones maritimes. En mai 2016, le Storting a adopté un Plan d'action norvégien pour la biodiversité qui vise à atteindre les objectifs d'Aichi, et a débattu d'un nouveau livre blanc sur la mise en place d'un approvisionnement énergétique efficace et respectueux du climat. La Norvège continuera de partager son expérience et d'appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour gérer et protéger les ressources marines et les autres ressources naturelles, notamment halieutiques, forestières et énergétiques. L'objectif doit être de promouvoir le bien-être national ainsi que les biens communs mondiaux. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et les autres accords visant à assurer une gestion responsable et dûment réglementée des ressources maritimes revêtent une importance fondamentale à cet égard. Les priorités et les partenariats norvégiens dans ces domaines sont notamment:

- travailler avec des partenaires en Amérique latine, en Afrique et en Asie afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+);

- favoriser le financement de l'action climatique pour les nations vulnérables, notamment les PMA et les PEID, via des mécanismes multilatéraux comme le Fonds pour l'environnement mondial, dont la Norvège est un important donateur.
- appuyer la promotion des énergies renouvelables dans les pays africains et asiatiques, et partager les expériences en matière de gestion des ressources pétrolières, un secteur dans lequel la Norvège est un important exportateur.
- réduire la pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans le cadre de la gestion durable des stocks de poissons, notamment en coopérant avec la Russie dans la mer de Barents.
- intensifier les efforts déployés pour réduire les déchets plastiques marins et les microplastiques, notamment via une initiative prise à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et travailler avec les États-Unis et d'autres pays en vue d'assurer la réussite du processus 'Notre Océan'.

E. Intégrer l'ODD 16 – lutter pour la paix et contre la pauvreté

118. Les objectifs de gouvernance inclus dans l'ODD 16 relatif à la paix, à la justice et à des institutions efficaces représentent une importante innovation et constituent un pilier du Programme de développement durable à l'horizon 2030; ils ont été au centre des débats du Storting sur les ODD en novembre 2015. L'objectif 16 est transversal et permet d'intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales aux questions de stabilité et de sécurité grâce à l'accent mis sur les causes profondes de la pauvreté, de la faim et des migrations. La paix, la justice et la liberté sont des éléments clés. En 2015, un livre blanc sur les droits de l'homme, et un autre portant sur les défis mondiaux en matière de sécurité ont fourni des orientations à cet égard. La Norvège va continuer de soutenir la paix, la prévention des conflits et les efforts de réconciliation – ces activités de politique étrangère nous semblent un complément indispensable de nos politiques humanitaires et d'aide au développement – notamment dans les situations de fragilité et de vulnérabilité. Les engagements internationaux de la Norvège incluent notamment:

- La présidence du Comité spécial de liaison sur l'assistance au peuple palestinien. Un rôle de facilitateur, aux côtés de Cuba, dans le processus de paix colombien. La coopération avec l'Union africaine à l'appui du maintien de la paix et du renforcement des capacités en Afrique.
- L'appui apporté à la gouvernance internationale et au renforcement des institutions en vue de promouvoir la transparence et l'obligation redditionnelle, de lutter contre la corruption et la fuite des capitaux, et de consolider l'état de droit.
- Les collaborations multilatérales, régionales et bilatérales visant à promouvoir la démocratie et des normes et des règles pertinentes en matière de droits de l'homme, notamment en apportant son soutien au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et en s'engageant dans le Conseil de l'Europe.

VIII. SUISSE

A. Introduction

119. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies le 25 septembre, figure en tête de liste des priorités de la Suisse en matière de développement durable.

120. La Suisse s'est engagée au plus haut niveau à assurer une mise en œuvre efficace du Programme 2030, dans sa politique intérieure et dans sa politique étrangère, y compris les politiques sectorielles ayant trait à la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi qu'à l'agriculture durable. Par ailleurs, la Suisse qui, par tradition, a toujours conduit les processus politiques de façon ouverte, attache une grande importance à la coopération verticale entre les autorités nationale, régionale et locale, ainsi qu'à une large participation des parties prenantes à la coordination des politiques nationale

et internationale. L'approche participative adoptée par la Suisse permet à tous les acteurs concernés de s'impliquer et de se sentir responsables.

B. Méthode

121. La présente contribution est basée sur un rapport de la Confédération suisse intitulé «premières démarches de la Suisse en vue de la réalisation de l'Agenda 2030 de développement durable», qui sera présenté au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et qui est le fruit des travaux d'un groupe de travail interministériel temporaire chargé de définir les mesures à prendre pour mettre en œuvre le Programme 2030. Le rapport a été débattu dans le cadre d'un dispositif de consultation participative déjà constitué à d'autres fins, et qui assure une large participation des parties prenantes.

C. Politiques et création d'un environnement favorable

122. Les efforts entrepris par la Suisse pour la mise en œuvre du Programme 2030 sont positionnés sur deux axes:

Intégration des ODD dans le cadre national

123. L'instrument principal permettant la mise en œuvre au niveau national est la Stratégie pour le développement durable (SDD), renouvelée en janvier 2016. La SDD définit la contribution qu'apportera la Suisse à la mise en œuvre du Programme 2030 et à la réalisation des ODD. Elle comporte un certain nombre de principes qui expliquent comment la Confédération suisse compte intégrer sa politique en matière de durabilité à l'ensemble de sa politique sectorielle, y compris en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de nutrition:

- Se responsabiliser face à l'avenir.
- Prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée.
- Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques.
- Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence.
- Atteindre un développement durable par le partenariat.

124. La SDD consiste en un plan d'action qui définit les principaux besoins sur la base des aspects prioritaires de la politique générale du gouvernement fédéral, des objectifs définis dans le Programme 2030, et des résultats du dialogue avec les parties prenantes. Si l'on considère les défis et les solutions communs aux différents champs d'action, la plupart des champs prioritaires (ainsi que leurs objectifs) comportent des aspects pouvant être reliés à la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable:

- Consommation et production (ODD 12)
- Infrastructure, mobilité et développement urbain (ODD 9 et 11)
- Énergie et climat (ODD 7 et 13)
- Ressources naturelles (ODD 2, 6, 14 et 15)
- Systèmes économique et financier (ODD 8, 10, 16 et 17)
- Éducation, recherche et innovation (ODD 4)
- Sécurité sociale (ODD 1 et 16)
- Égalité entre les sexes et cohésion sociale (ODD 5, 10 et 16)
- Santé (ODD 3)

125. Les produits du CSA peuvent aider toutes les parties intéressées à atteindre les objectifs des champs d'action prioritaires en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable. S'agissant, par exemple, du champ d'action 5, les principes du CSA pour un investissement agricole responsable et ceux des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers pourraient être très utiles aux secteurs suisses de la finance et du commerce des produits de base, et

leur permettre de progresser sur les plans de la transparence et de la responsabilité, de se démarquer sur le plan international pour leur qualité, leur intégrité et leur stabilité, et d'œuvrer pour la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que l'agriculture durable. Comme l'attestent les manifestations multipartites de haut niveau qui ont eu lieu récemment, la Suisse s'est pleinement engagée dans la mobilisation des différentes parties prenantes participant à la sensibilisation et à la mise en œuvre efficaces des produits du CSA à tous les niveaux. D'autres produits peuvent s'avérer utiles pour avancer de manière efficace vers les objectifs liés aux champs d'action 1, 3 et 4; notamment les rapports du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) et les recommandations correspondantes du CSA sur les politiques de sécurité alimentaire et changement climatique ou encore sur les pertes et le gaspillage de produits alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables.

126. La mise en œuvre de politiques sectorielles, notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable, relève cependant en priorité des services fédéraux concernés (notamment l'Office fédéral de l'agriculture ou l'Office fédéral de l'environnement), qui doivent veiller à ce que les principes de développement durable soient intégrés à leurs planifications et à leurs processus internes, et que toutes les mesures soient bien coordonnées. Pour ce faire, ils exploitent les synergies, veillent à la cohérence entre les politiques sectorielles et identifient les conflits d'objectifs.

127. À titre d'exemple, la politique agricole actuelle fournit déjà tout le soutien nécessaire à la mise en œuvre de la durabilité au sein de chaque exploitation agricole suisse, faisant en sorte que personne ne soit laissé pour compte. De la même façon, les ODD et les cibles liés au secteur d'activité de l'Office fédéral de l'agriculture ont déjà été clairement et totalement intégrés à sa Vision pour 2030.

128. La stratégie suisse en matière de nutrition est un autre exemple de stratégie intersectorielle visant des résultats durables. Elle s'articule autour de deux axes:

- Information: informer la population sur ce qu'est une alimentation équilibrée afin de lui permettre de faire de bons choix.
- Collaboration avec le secteur privé: l'objectif est d'améliorer l'offre d'aliments et de plats plus sains (moins de sel, de sucres et de matières grasses).

129. La Suisse s'appuie également sur les dispositifs existants associant de nombreux acteurs, afin d'assurer une large participation au processus de mise en œuvre dans les secteurs de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et afin de faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte. Le Comité national suisse pour la FAO (CNS-FAO), une commission extraparlamentaire, permet de multiplier les effets des interventions et des politiques en faveur de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Le CNS-FAO est composé de 15 membres provenant de divers secteurs (universités, secteur privé et société civile), et suit ces problèmes de près. Il fournit également des recommandations au Gouvernement sur les questions touchant au Programme 2030 et aux ODD, en particulier en lien avec l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition.

130. En Suisse, le développement durable devrait donc être atteint essentiellement par une définition des priorités et par la réaffectation des ressources existantes. Sa mise en œuvre fera intervenir les dispositifs de coordination existants, et visera à éviter les chevauchements et les doubles emplois.

Coopération internationale

131. Le deuxième axe d'intervention de la Suisse dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030 est lié à sa politique étrangère, notamment sa politique économique étrangère, sa politique environnementale internationale, sa politique de coopération internationale et ses politiques sectorielles internationales. Grâce à son engagement dans des processus internationaux axés sur des

secteurs spécifiques, la Suisse contribue au progrès du développement durable dans ses trois dimensions. La coordination de son engagement international dans le cadre du Programme 2030 est assurée par un groupe de travail interministériel. Celui-ci avait déjà coordonné l'engagement de la Suisse dans les négociations ayant trait au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba. La Suisse s'appuie sur son *Message sur la coopération internationale 2017-2020*, basé sur le Programme 2030 et sur d'autres points de référence, pour définir les objectifs suivants, qui guideront ses activités de coopération au développement, sur une période de quatre ans:

- contribuer au développement d'un cadre international permettant de répondre aux défis globaux;
- prévenir et gérer les conséquences des crises et catastrophes, et de la fragilité, et promouvoir la transformation des conflits;
- assurer un accès durable aux ressources et aux prestations pour tous;
- promouvoir une croissance économique durable;
- renforcer l'état de droit et la participation démocratique, soutenir des institutions au service de la société et de l'économie;
- assurer le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- renforcer l'égalité des genres et les droits des femmes et des filles.

132. Concernant les politiques sectorielles internationales liées au changement climatique, à la biodiversité et à l'agriculture, chaque office fédéral doit coordonner son engagement international avec les autres ministères, en vue d'assurer la cohérence des politiques et de les orienter vers le développement durable.

133. Le **Programme pour des systèmes alimentaires durables**, qui fait partie du **Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP)**, illustre bien les efforts de la Suisse pour créer des cadres institutionnels destinés à la mise en œuvre inclusive du Programme 2030, dans les secteurs de l'agriculture durable, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Cette initiative internationale multipartite a pour objectif d'accélérer le passage vers des systèmes alimentaires plus durables. Le Programme pour des systèmes alimentaires durables a pour thèmes principaux: les régimes alimentaires durables, la durabilité tout au long des chaînes de valeur agroalimentaires, la diminution des pertes et du gaspillage de produits alimentaires, les plateformes multipartites aux niveaux local, national et régional, et les systèmes de production alimentaire résilients, inclusifs et variés. Les membres du Programme développent autour de ces thèmes des activités de sensibilisation, de développement des capacités, et de facilitation de l'accès aux connaissances, à l'information et aux outils. Le Programme est codirigé par la Suisse, l'Afrique du Sud, le Fonds mondial pour la nature et Hivos; avec le soutien d'un Comité de pilotage multipartite composé de 23 membres et de 70 partenaires du monde entier.

134. Le Programme pour des systèmes alimentaires durables réunit les initiatives et les partenariats existants à tous les niveaux et travaillant dans le secteur alimentaire, et met en évidence les bonnes pratiques et les réussites. Il vise à créer des synergies et à encourager la coopération entre les parties prenantes afin d'orienter les ressources vers des objectifs communs et de réduire au maximum les chevauchements. Le programme se concentre sur des thèmes stratégiques – régimes alimentaires durables, diminution des pertes et du gaspillage de nourriture, chaînes de valeur durables et résilience. Il contribue donc directement à la mise en œuvre de l'ODD 2 sur la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, et de l'ODD 12 sur la consommation et la production durables; de même qu'à toute une série de cibles faisant partie d'autres ODD, dans des domaines tels que la réduction de la pauvreté, la santé, la biodiversité et les partenariats multipartites.

D. Moyens de mise en œuvre

135. **Finances:** La double stratégie est financée par les budgets approuvés par les différents offices fédéraux. La Confédération suisse soutient également le Programme d'action d'Addis-Abeba – cadre global de financement et de mise en œuvre adopté par tous les États Membres de l'ONU lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Par ailleurs, la Suisse apporte un soutien actif aux conventions et normes internationales visant à renforcer le cadre normatif mondial en faveur de la réalisation des ODD. Au niveau international, elle contribue à la mise en œuvre du Programme 2030 par le biais de la coopération internationale.

136. **Rapports:** Les offices fédéraux sont tenus d'inclure le développement durable dans leurs rapports périodiques sur les politiques sectorielles publiés. Afin d'évaluer les contributions aux ODD et d'en rendre compte, la Suisse a recours à un système de suivi du développement durable (MONET), en place depuis 2003. Quelque 75 indicateurs, régulièrement mis à jour, permettent de déterminer si le pays progresse sur la voie du développement durable. En mai 2016, le cadre de référence du système a été modifié de manière à prendre en compte le Programme 2030 et les ODD; il sert désormais de base à la communication de l'information sur la question, tant au niveau national qu'au niveau international. La Confédération suisse est également résolue à se consacrer activement au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, aux côtés de tous les autres pays et représentants des parties intéressées. Elle participera donc à l'établissement de rapports périodiques et au suivi de la mise en œuvre des ODD; fournira des contributions précises sur la façon dont la base des données peut être améliorée; et aidera les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales en ce qui concerne l'élaboration des stratégies de développement durable, et le suivi de la mise en œuvre.

137. **Questions institutionnelles:** Les questions relatives aux dispositions institutionnelles seront étudiées et des modifications seront apportées, le cas échéant. Une attention particulière sera portée à la coordination des processus nationaux, sous-nationaux et internationaux. L'objectif est d'arriver à un processus efficace de mise en œuvre du Programme 2030 dans la politique intérieure et la politique étrangère. Des synergies doivent être créées entre les processus nationaux et internationaux, tout en évitant les doubles emplois et les chevauchements.

E. Étapes suivantes

138. La Suisse a lancé un processus national qui vise à définir et à adopter des mesures concrètes pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les mesures suivantes sont à l'étude ou seront prises pendant la phase de transition 2016-2017:

- Une étude de référence et une analyse des lacunes sont en cours; elles permettent d'identifier et de définir les futurs champs d'action pour la mise en œuvre du Programme 2030;
- Les processus nécessaires à la future mise en œuvre du Programme 2030 seront définis, de même que la structure interne et la répartition des responsabilités au sein de l'administration fédérale;
- Le système MONET de suivi du développement durable, qui permet d'assurer un suivi et une communication appropriés, sera étendu;
- Les modalités de participation des parties prenantes aux consultations et aux partenariats de mise en œuvre du Programme 2030 seront déterminées;
- Les rapports seront établis selon les exigences de l'ONU. La Suisse rédigera son premier rapport de fond sur la mise en œuvre du Programme 2030, en prévision du Forum politique de haut niveau pour le développement durable 2018.

139. D'ici au début de 2018, un rapport sera présenté au Conseil fédéral, résumant ces efforts et formulant les recommandations correspondantes ayant trait à la mise en œuvre par la Suisse du Programme 2030. En se fondant sur les constatations effectuées lors de la phase de transition et sur les décisions prises par le Conseil fédéral, la Suisse présentera un premier examen approfondi de la situation lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui aura lieu en 2018.